663
25 Avril 1854.

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE MONTREAL,

SUR LA

TEMPERANCE.

LETTRE PASTORALE

SUR LA

TEMPERANCE.

IGNACE BOURGET,

PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT SIÉGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, ETC. ETC. ETC.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux communautés Religieuses et aux Fidèles de notre Diocèse, salut et Bénédiction en N. S. J.-C.

Le titre de cette Lettre vous fait assez connaître, N. T. C. F., que Notre intention est de vous entretenir de *tempérance*, sujet toujours aussi nouveau qu'intéressant, car il est évident que depuis une dizaine d'années, c'est l'objet continuel des plus sérieuses préoccupations de ceux qui, dans ce Pays, ont à cœur le bien de la Religion et de la Patrie. Aussi, les bons Citoyens, comme les bons Prêtres, se donnent-ils la main, pour propager cette œuvre éminemment réparatrice.

Par cet accord mutuel, la Société de Tempérance a fait de tels progrès que l'ivrognerie s'est vue forcée de se cacher pour un temps, dans les plus vils repaires des mauvaises cantines. Tant que ce monstre affreux n'a plus osé montrer sa tête infernale, les grands crimes, contre lesquels la justice est forcée de sévir, avaient presque disparu. C'était au point qu'au commencement de 1853, il n'y avait, dans la prison publique de cette ville, qu'une trentaine de Canadiens.

Mais à la place de ces crimes scandaleux, régnaient partout l'innocence et la paix. Les ménages étaient tranquilles, et les familles heureuses. En récompense, nos campagnes étaient riches et notre commerce florissant, mais surtout nos fêtes étaient joyeuses, parce qu'elles étaient sanctifiées par la foule des communiants.

L'âge d'or nous était arrivé; et tout, N. T. C. F., nous annonçait une ère nouvelle, des jours sereins, une époque glorieuse. Hélas! comment se fait-il que la source de tant de prospérité se soit si vite tarie! C'est que l'ivrognerie, que l'on croyait pour toujours exterminée, a reparu. Hélas! elle n'était que cachée dans les sombres souterrains des ignobles tavernes. Là elle reprenait ses forces, perdues dans le grand combat, que lui avait livré la *Tempérance*. Elle se regorgeait, dans les ténébres de plus de cinq cents auberges sans licence, du sang de la veuve et de l'orphelin. Elle avait, pour la protéger, tout ce que le pays a d'hom-

mes plus démoralisés et dont la cupidité engendre tous les maux qui nous débordent. Elle spéculait sur le malheur des familles qu'elle ruinait, et sur la perte des âmes qu'elle sacrifiait. Elle se jouait de l'autorité publique, qui aurait dû la comprimer, et s'assurait l'impunité, en semant des menaces d'incendie qui glaçaient d'effroi ceux qui étaient le plus intéressés à réprimer ces désordres. Aussi, voyait-on des pères désolés, qui n'osaient élever la voix, pour faire mettre à la raison de malheureux aubergistes, qui perdaient leurs enfants par le jeu et la débauche. Ah ! c'est qu'ils craignaient de passer par le feu, tant ils étaient persuadés que les ennemis de la Tempérance sont capables de tout. C'est de cette sorte que l'ivrognerie s'est conservée ; et qu'elle a rallié sous sa lugubre bannière les déserteurs de la Tempérance. Fortifiée par la troupe de ceux qui, par lâcheté, faiblesse ou autrement, ont quitté nos bataillons, elle se dispose au combat.

Voilà donc, N. T. C. F., l'ivrognerie reparue plus hideuse et plus hardie que jamais. Elle n'est pas revenue seule ; car, comme de coutume, elle traîne à sa suite, le crime et le malheur. Si vous voulez vous en convaincre pleinement, écoutez bien la triste histoire des crimes publics que la Police de Montréal fut obligée de punir en 1853. Vous allez voir que l'hydre à sept têtes renaissantes, qui n'était pour les anciens qu'une fable, n'est pour nous qu'une trop réelle vérité. Car l'ivrognerie, dont toutes les causes semblaient être complètement retranchées, nous apparaît plus désastreuse que jamais.

En 1853, trois mille six cent une personnes ont été saisies par la police, pour avoir troublé l'ordre public. Sur ce nombre prodigieux, on en remarque deux mille deux cent huit, qui n'étaient tombées dans les mains de la Justice qu'à cause de la boisson ; et même, ce que l'on ne peut dire qu'en pleurant, c'est que deux mille quatre-vingt trois ont été ramassées dans les rues, dans un état d'ivresse. On voit figurer dans ce lugubre tableau dix-sept cent soixante-dix-neuf hommes, quatre cent dix-huit femmes et onze enfants. Cette démoralisation effrayante se fait sentir dans tous les âges. Ainsi, voyons-nous paraître dans ce Rapport du premier Officier de police, six-cent-quarante-cinq mauvaises filles, sept cent quarante-deux jeunes gens, au dessous de vingt ans, treize cent quarante-cinq hommes de vingt à trente ans, et cent sept vieillards de soixante à quatre-vingts ans. Infortunés vieillards ! Notre cœur se fend de douleur, en disant ici que vos cheveux blancs ont été ainsi traînés devant les tribunaux de la justice correctionnelle !

Nous pourrions, N. T. C. F. entrer dans beaucoup plus de détails ; mais ce que Nous venons de vous dire est plus que suffisant pour affliger vos bons cœurs. Nous ne pouvons toutefois nous dispenser de vous faire remarquer un des chiffres de cet effrayant tableau de crimes, en grande partie occasionnés par la boisson ; c'est celui des petits enfans au-dessous de dix ans, que la Police a surpris en flagrant délit. Hélas ! il s'en est trouvé vingt-deux. Pauvres petits enfants ! Ils sont déjà ivrognes, ou appartiennent à des parens ivrognes. Mais tirons, N. T. C. F., un voile épais sur ce hideux tableau, pour jeter un coup d'œil sur les maux que, l'an dernier, l'ivrognerie semait sur son passage, en revenant prendre possession de son ancien terrain. Nous allons dire ici en substance les faits lamentables que les Journaux Publics ont eu à enregistrer pour mettre en évidence les maux incalculables de la boisson.

Ce sont des amis qui se querellent, des pères et mères qui attentent aux jours de leurs propres enfants; des familles honorables qui se dégradent. Ce sont des scènes tragiques qui se passent; des meurtres horribles qui se commettent; des accidents lamentables qui arrivent. Hélas! souvent des Paroisses entières se sont vues plongées dans le deuil, par suite des catastrophes effrayantes, produites par des excès d'intempérance. Tout prouve donc que Dieu poursuit de sa vengeance ceux qui manquent à leur engagement si saint dans la Société de Tempérance. Et ne faut-il pas attribuer à cela, N. T. C. F., la mauvaise année qui nous afflige? Pourrait-elle en effet être abondante en biens temporels cette année qui a vu se multiplier tant de crimes monstrueux?

Ces crimes nombreux, cause de tant de malheurs, n'ont pas manqué d'exciter le zèle des vrais amis de la Tempérance. Ainsi vit-on, er Décembre dernier, deux mille de nos plus notables Citoyens de Montréal adresser à la Corporation de cette Ville une Requête énergique, pour signaler les désordres produits par l'ivrognerie. Tout dernièrement encore, l'Hon. Maire de notre Cité appelait l'attention des Conseillers Municipaux sur ces excès d'intempérance, par un discours remarquable, qui met à découvert le grand malheur qu'il y a pour le Pays de changer en boisson les grains, que lui donne la Divine Providence, pour le nourrir. Ainsi voit-on aujourd'hui notre Conseil de Ville adopter, par son Comité de licences, des mesures fermes, pour s'opposer aux progrès alarmants de l'ivrognerie, en n'admettant que des hommes qualifiés pour tenir de bonnes hôtelleries, selon les vues de la loi. Le Conseil Central de la *Tempérance* n'a pas été le dernier à l'œuvre pour arrêter l'ivrognerie, dans sa marche triomphale, et empêcher la société de succomber sous ses coups redoublés. Enfin, nos Citoyens en masse, à la vue de ce monstre affreux qui menace de ruiner la plus belle espérance de la société, accourent avec un empressement indicible au pied de la Croix, pour y chercher leur salut, au milieu d'une si grande désolation.

C'est un spectacle à ravir que celui que présente aujourd'hui la ville, pour prouver une fois de plus que l'amour de la Tempérance est fortement gravé dans son cœur. Elle s'agenouille respectueusement aux pieds de *Jésus abreuvé de fiel et de vinaigre*, pour réparer tous les excès de boisson, commis dans son sein. Elle embrasse avec foi la croix du Sauveur, pour lui protester de nouveau qu'elle veut garder fidèlement son engagement de ne pas boire de liqueurs enivrantes. Oh! oui, c'est une grande réparation de scandale que cette démonstration solennelle de plus de cinq mille familles qui préfèrent l'amertume du fiel de la Tempérance à la fausse douceur des liqueurs enivrantes! Et en effet, cette conduite honorable de la partie saine de notre société, prouve évidemment que Montréal aime et pratique la tempérance. Ce bel exemple de la ville aura infailliblement du retentissement dans les campagnes. Soyez donc bénis de Dieu et des hommes, généreux citoyens, qui n'avez pas hésité de vous enroler sous l'étendard de la Croix, pour conserver les débris de notre société. Soyez fidèles, et vous serez récompensés au centuple.

Or, pendant que les enfants de la Religion font tant et de si généreux efforts, pour soutenir la cause sacrée de la Tempérance, vous comprenez, N. T. C. F., que nous, vos pères et vos pasteurs, nous ne saurions demeurer indifférents. Oh! non: nous ne saurions demeurer neutres dans une guerre qui menace les intérêts religieux aussi bien que les intérêts

matériels. Que notre langue demeure collée à notre palais, si en toute occasion, Nous n'élevons pas hardiment la voix, pour faire écho à toutes les classes de la société, dans un danger qui est commun à tous. D'ailleurs, nous avons pour nous diriger le bel exemple de notre Métropolitain, qui vient d'adresser à son peuple une Lettre, qui ne respire qu'onction et charité pastorale, pour l'avertir que l'ivrognerie a reparu, et qu'elle le menace encore des plus grands maux.

Voici donc, N. T. C. T., ce que Nous avons intention de faire, avec la grâce de Dieu, à l'appui des meusures déjà prises, pour maintenir et propager l'admirable société de Tempérance. Nous voulons tout simplement l'enroler sous la glorieuse bannière de la Croix. Un furieux orage nous a dispersés : nous allons nous reconnaître à la vue de ce signe de vie. Le combat que nous a livré l'ennemi a été mortel pour un grand nombre d'entre nous. Nous allons nous rallier sous cet étendard de salut. Plusieurs de nos frères ont fait un triste naufrage, dans la furieuse tempête, qui vient de nous assaillir. La croix, comme une Arche assurée, va les recueillir et les sauver. L'arbre de la Tempérance commence à sécher et à dépérir ; nous allons le greffer à l'arbre de la croix, qui lui communiquera désormais sa sève et sa vie.

Dans cette vue, Nous invitons chaque famille de ce diocèse à prendre la *Croix de Tempérance*, à l'exemple de l'Archidiocèse de Québec, dans lequel la plupart des Paroisses se sont déjà rangées sous ce glorieux étendard. Voici les règles à suivre pour cet enrolement. Cette Croix est bénite par l'Eglise et donnée au chef de la famille, ou à celui qui le représente. Elle est portée avec respect à la maison et baisée avec amour par ceux de la famille, qui veulent garder la tempérance. Elle est ensuite placée dans l'appartement le plus honorable, là où la famille a coutume de faire la prière en commun ou en particulier ; désormais ce sera devant cette *Croix de famille* que l'on priera chaque jour, pour le succès de la Tempérance, disant à cette intention, sans jamais y manquer, cinq *Pater* et cinq *Ave*, à l'honneur des cinq Plaies de Notre Seigneur. Tous ceux qui appartiennent à la Société ont part aux bénédictions qu'attirent tant de prières et de sacrifices. Ils gagnent, outre cela, 300 jours d'indulgence chaque fois qu'ils prient ainsi pour l'œuvre de la Tempérance. Ils seraient privés de ces précieux avantages, chacun des jours où ils manqueraient à leur promesse. Que s'ils venaient à tomber dans des excès scandaleux, la Croix leur serait ôtée, à moins que leur repentir ne fit juger qu'il n'y aurait plus de rechute à craindre. A la mort de chaque chef de famille, sa croix est déposée sur son cercueil, et elle le suit au Cimetière. Là, et lorsqu'il est sur le point de descendre dans la tombe, elle est remise à celui qui doit lui succéder comme Chef de la famille ; et elle est par lui reportée à la même place, dans la maison du défunt. On fera pour celui-ci les mêmes cérémonies, qui se renouvelleront ainsi d'âge en âge, pour assurer à la famille cet héritage précieux. Tous les mois, il se dit, dans chaque Paroisse, une Messe basse, pour les Confrères vivants et trépassés. On recommande ceux-ci nommément, quand on est informé de leur décès. Chaque année, il se célèbre une Messe solennelle, pour toute la Société, le jour de la St. Jean-Baptiste, dans toutes les Paroisses, où l'on s'engage à célébrer cette joyeuse fête de notre glorieux Patron, sans boisson ni liqueurs enivrantes. Quatre fois par année, on gagne une Indulgence plénière, en se con-

fessant et communiant, et en faisant les autres œuvres prescrites. Ce dernier point est de la plus haute importance, car nul doute que si les Associés se confessent et communient dignement, au moins quatre fois par an, ils ne manqueront pas à leur *engagement de tempérance.*

Maintenant, remarquons en passant, N. T. C. F., ce qu'est la croix de J.-C. pour la Société de Tempérance. Elle est son étendard, arboré dans chaque maison, pour animer tous ses courageux soldats à bien combattre contre l'ennemi commun. *Vexilla Regis prodeunt.* Elle est le glaive qui immole, à la divine Majesté, des milliers de victimes, en faisant faire le sacrifice si pénible des boissons enivrantes par des milliers d'Associés. *Quo vulneratus insuper mucrone diro lanceæ.* Elle est le sceptre royal qui établit, avec le règne de la tempérance, la pratique de toutes les vertus chrétiennes. *Regnavit à ligno Deus.* Elle est l'Arbre de vie, planté au milieu du Paradis, dont les fruits délicieux nourrissent ceux qui aiment la sobriété. *Arbor decora et fulgida.* Elle est la balance qui pèsera les destinées de la Société ; et son poids divin fera pencher le bassin qui contient les dépouilles déjà remportées sur l'enfer. *Statera facta corporis, prædamque tulit tartari.* Elle est la grande, l'unique espérance de la société qui, avec cette arme invincible, détruira l'empire tyrannique de l'ivrognerie et établira le règne si doux de la tempérance. *O crux ave, spes unica, auge piis justitiam, reisque dona veniam.* Elle va faire honorer, en tous lieux, la Très-Sainte-Trinité, en réparant son image défigurée dans l'homme que la boisson a mis au rang des bêtes, afin que tout esprit la loue dans les siècles des siècles. *Collaudet omnis spiritus, quos per crucis mysterium, salvas rege per sæcula.*

Le voilà donc, N. T. C. F., le voilà le signe du salut pour notre chère Société. *Ecce lignum crucis.* Par ce signe, elle a d'éclatantes victoires à remporter. *In hoc signo vinces.* Son aspect majestueux doit mettre en fuite ses plus redoutables ennemis. *Fugite partes adversæ.* Car le lion de Juda est mort sur cette Croix, pour donner à ceux qui l'aiment la victoire sur tous les vices ; *Vicit leo de tribu Juda.*

Ce n'est pas tout, N. T. C. F., la Croix de Tempérance, déjà si puissante par elle-même, pour protéger la Société, va se trouver entourée de prières multipliées, qui vont en quelque sorte l'embaumer, pour en faire comme un bouquet de myrrhe, dont l'agréable odeur charme et gagne tous les cœurs. Oh ! vraiment la Société va ressembler à cette colline d'encens, vers laquelle se dirigent les pas des voyageurs. *Vadam ad montem myrrhæ et ad collem thuris.* Car elle est introduite dans toutes les Communautés, dont les saintes prières attirent tant de bénédictions sur nous tous. Elle est arborée dans nos Séminaires et Colléges, dont les pieuses oblations sont comme les sacrifices du matin, qui font tomber du Ciel la pluie des grâces les plus précieuses. Elle est placée dans les hospices de charité, où des centaines de vieillards vénérables, de femmes vertueuses, d'orphelins innocents prient pour le maintien d'une Société, qui porte secours à tous les âges de la vie. Elle est dans nos Ecoles que fréquentent des milliers de petits enfants, que la Ste. Eglise nourrit comme de tendres agneaux dans les gras pâturages de l'instruction religieuse : déjà elle brille dans presque toutes les Paroisses de l'Archidiocèse de Québec, dont nous devons nous faire gloire de suivre le bel exemple. Aussi faut-il espérer que bientôt cet étendard ornera toutes les

maisons respectables des cent Paroisses qui constituent ce diocèse ; et alors que de prières, que de communions, que d'indulgences sortiront de cette source sacrée !

Et qu'en résultera-t-il, N. T. C. F.,? Il en résultera une bonne loi, pour les licences ; de bonnes maisons de pension pour les étrangers ; une bonne police pour la Société. Vous verrez, bien-aimés frères, que les Juges la protègeront, que les Avocats la défendront, que les Membres du Parlement voteront pour elle ; que les Magistrats la sauvegarderont ; que les Médecins la proclameront, comme nécessaire à la santé publique ; que les Marchands renonceront, pour l'amour qu'ils lui portent, au commerce des liqueurs enivrantes ; que les Prêtres la prêcheront ; que le Peuple en masse la bénira et l'aimera. Et tout cela, parce que partout on priera pour la conservation d'une Société si bienfaisante.

Mais, pour participer à tous ces précieux avantages, il faut bien connaître, N. T. C. F., quel usage on en doit faire. A cette fin, Nous vous adressons les recommandations suivantes que vous écouterez sans doute avec encore plus de respect que vous n'avez écouté celles que nous vous avons faites dans notre Lettre sur les *Tables Tournantes*. Car il y a dans la boisson de véritables esprits de malice qui font tourner bien des têtes et corrompent bien des cœurs.

1° Que tous les bons pères ou chefs de famille reçoivent avec foi, confiance et amour la croix du Seigneur Jésus de la main de leurs Pasteurs, ou des Missionnaires de la Tempérance, qu'ils voudront bien inviter, pour les aider à vous enroler, pour cette sainte croisade, contre l'ennemi commun. Car Nous leur avons donné cette année, au nom de J.-C. mort en croix pour le salut de tous, une mission spéciale, pour parcourir le Diocèse, la croix à la main, afin d'affermir de plus en plus les bases ébranlées de notre belle et admirable société.

2° Que ces pères ou chefs de famille, ainsi enrolés sous le glorieux étendard de la Croix, se considèrent comme les apôtres de la Tempérance, dans leur propre maison. Pour cela, qu'ils ne manquent pas, au retour de l'Eglise, après cette touchante cérémonie, de faire, pour leurs femmes, leurs enfants, leurs domestiques et autres personnes sous leur domination, ce qu'a fait pour eux le père de la Paroisse. Qu'il sera ravissant le spectacle de tout un Diocèse au pied de la Croix, renouvelant avec courage son engagement à la *Tempérance* !

3° Que tous à l'avenir se réunissent, chaque jour, en famille, pour réciter devant cette Croix, cinq *Pater* et cinq *Ave*. L'intention est d'honorer les cinq plaies du Sauveur, et de demander cinq grâces, qui en découlent coutinuellement, savoir la tempérance, la pureté, le respect pour le St. Nom de Dieu, une bonne mort et le salut éternel ; c'est pour prévenir les désordres de la boisson, qui enfante l'intempérance, l'impureté, le blasphême, la mort dans le péché, la damnation éternelle. Car il ne faut pas oublier, N. T. C. F. qu'il sort de la Croix, comme du corps de J. C., une vertu qui guérit toutes sortes d'infirmités. *Virtus de illo exibat et sanabat omnes.*

4°. Que la chambre, dans la quelle sera déposée la Croix de Tempérance, soit pour chaque famille un lieu de réunion et de piété. Ce sera là que de temps en temps on renouvellera la promesse faite en entrant dans la Société, *de ne jamais prendre de boisson enivrante,*

excepté comme remède; et que l'on embrassera avec un nouveau cœur cette sainte Croix. Ce sera à ses pieds que les Dimanches et Fêtes, et aussi dans les longues veillées d'hiver, on fera de pieuses lectures, pour se fortifier dans le bien, et surtout dans l'amour de la Tempérance. On se procurera pour cela les livres écrits pour encourager la société, et entr'autres, le *Manuel et les Annales de la Tempérance*. Nous recommandons spécialement ces ouvrages à toutes les familles du Diocèse; parce que Nous avons l'intime conviction que la lecture leur en sera souverainement salutaire. On ne regrettera pas le sacrifice de quelques sous qu'il faudra faire, pour se les procurer, quand on se sera aperçu que ces livres épargnent à la famille des piastres et des louis.

5°. Que l'on forme dans chaque Paroisse, un Conseil Particulier de Tempérance, conformément aux règles établies par le Conseil Central de Montréal, et que l'on peut lire dans le premier N° des Annales. Au moyen de ces Conseils, la société s'organise et s'entend, pour repousser les ennemis qui l'attaquent au dehors, et pour obtenir des Autorités l'appui dont elle a besoin, pour se maintenir contre tous les efforts, faits pour la renverser.

6°. Ce sera au moyen de la bonne entente entre le Conseil Central de la ville et les Conseils Particuliers des Campagnes que l'on parviendra à encourager l'établissement de bonnes hôtelleries, et à Montréal, et sur toutes les grandes routes qui y aboutissent. Ce sera pareillement, par cette entente cordiale, que l'on réussira à empêcher que des licences ne soient données à des hommes indignes de la confiance publique. Ce point est capital; et Nous le recommandons spécialement au zèle et à vigilance de tous ceux qui ont à cœur l'honneur de la société. Cette entreprise peut offrir certaines difficultés, dans les commencements. Mais avec de la persévérance, on ne peut manquer d'avoir un plein succès. Bientôt donc nous verrons dans notre grande Cité et dans nos florissantes campagnes, des maisons de pension respectables, en nombre suffisant, pour satisfaire à l'affluence des voyageurs, qui aimeront à retrouver dans ces hôtelleries les pieuses habitudes des maisons particulières où règne la Religion. On choisira de préférence ces maisons, parce que l'on y verra Dieu bien servi et la Religion bien pratiquée.

Telles sont, N. T. C. F., les suggestions que Nous nous sommes parmises, pour vous affermir dans l'amour de la Tempérance et vous en faciliter la pratique. Les ferventes prières que vous allez faire, chaque jour, au pied de la croix, vont applanir toutes les difficultés, qui ne manqueront pas de se présenter en foule. Car vous le savez, le bien se fait lentement et difficilement, tandis que le mal se fait tout de suite et sans peine. Encore une fois, vous allez avoir, pour vous aider, toutes les prières des saintes âmes si vivement intéressées au règne de la Tempérance.

A vous maintenant, ferventes Communautés, de faire entendre jour et nuit au Ciel le gémissement de votre bonne prière. Vous êtes consacrées à Dieu pour pouvoir lever en tout temps des mains pures vers le Père des miséricordes, et obtenir la victoire au peuple de Dieu, dans les combats incessants que lui livrent tous les vices et surtout celui de l'ivrognerie. Faites prier vos pauvres; car Dieu exauce leurs humbles supplications. Faites prier vos orphelins; car Dieu aime ces enfants délaissés. Faites prier vos Elèves; car

Dieu se plait à faire de grandes merveilles par ces jeunes cœurs que le vice n'a pas encore atteints. La *Croix de Tempérance* est pour cela arborée dans vos saintes maisons, dans vos charitables hospices, dans vos pieuses Ecoles. Le monde n'est plus rien pour vous, excepté quand il s'agit de prier pour lui. Priez donc; et que le fruit de vos prières soit la défaite de l'ivrognerie, qui est le vice qui donne plus de scandales et perd plus d'âmes.

Nous ne terminerons pas cette Lettre, O Vierge sainte, sans la déposer à vos pieds sacrés, pour vous en faire un humble hommage. Nous avons tâché de l'écrire sous l'influence de vos douces inspirations, et dans l'unique but de contribuer en quelque chose à la gloire de votre divin fils et au salut des âmes qui lui ont coûté tout son sang précieux. Ce sang adorable doit arroser la *croix de Tempérance* que Nous donnons en mains à vos chers enfants, pour qu'ils puissent combattre et vaincre le vice le plus damnable. La *Société de Tempérance* emprunte aujourd'hui notre faible voix, pour vous adresser cette humble supplication. O Mère de douleur, faite que la Croix soit pour moi une garde assurée: *Fac me cruce custodiri*; qu'elle soit, cette Croix sainte, pour moi et mes nombreux associés, un rempart impénétrable: *Morte Christi præmuniri*; qu'elle soit, cette croix bénie, une source intarissable de grâces qui nous ranime tous dans la pratique de nos importants devoirs: *Confoveri gratia.*

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les Eglises où se fait l'Office Public, et au chapître de toutes les Communautés, le premier dimanche, après sa réception.

Donné à Montréal, dans l'Hopital St. Patrice, le vingt-cinq Avril, mil huit cent cinquante-quatre, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire.

✠ IG. EVEQUE DE MONTREAL.

Par Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ,
Chanoine Secrétaire.